



Conseil National Professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4)

associe toutes les composantes de la radiologie française



Compte rendu du G4 du jeudi 18 février 2021 13h30-16h00, par vidéo-conférence

MEMBRES PRÉSENTS : JM BARTOLI, JP BEREGI, F BOUDGHENE, L BOYER, P CART, A COTTEN, JC DELESALLE, C FORTEL, JC LECLERC, JP MASSON, JF MEDER, B SILBERMAN, I THOMASSIN-NAGGARA

MEMBRES EXCUSÉS : PM BLAYAC, E CHAVIGNY, E GORMAND (représentée par Bruno BOYER), E GUILLEMOT, O HELENON, G LENCZNER

INVITES PERMANENTS : L VERZAUX

PERSONNALITES QUALIFIEES : JP PRUVO (excusé)

INVITES : C ADAMSBAUM, C CHARDON, J MARCELLE, W VINCENT

Président de séance : L BOYER

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
<p>1. Validation du compte-rendu du G4 du 14 janvier ; PV restreint destiné aux G4 régionaux ;</p>	<p>Il est demandé qu'une précision soit apportée dans le paragraphe relatif à la composition des G4 régionaux, en indiquant que c'est la fusion des délégations régionales <u>de la SFR</u> qui prend du retard, et que les référents des G4 régionaux sont différents de ceux des délégations régionales de la SFR.</p> <p>Le CR du G4 National est validé.</p> <p>Le CR restreint à destination des G4 régionaux est validé.</p>
<p>2. Vie interne du G4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evolution de la composition du G4 national</u> <p>Jean-Paul Beregi a succédé à Jean-Michel Bartoli à la tête du CERF le 29 janvier, et Catherine Adamsbaum a été élue Secrétaire générale, à la suite d'Isabelle Thomassin.</p> <p>Jean-Paul Beregi siégeait jusqu'alors au G4 en tant que représentant de la composante SFR hospitaliers et était également Secrétaire Général du G4 ; or le décret sur les CNP de 2019 prévoit une incompatibilité entre les fonctions de Président, Secrétaire, Général et Trésorier au sein d'une association membre du G4 et celles au sein d'un CNP.</p> <p>De fait, Jean-Paul Beregi et Catherine Adamsbaum siègeront au G4 pour la composante CERF.</p> <p>La SFR doit nommer un représentant pour la composante SFR hospitalier qui succédera à Jean-Paul Beregi.</p> <p>Pour rappel, selon l'article 10 des statuts, le Bureau du Conseil d'Administration est désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres et sa composition respecte la parité entre les modes d'exercice. L'élection du Secrétaire général du G4, en remplacement de Jean-Paul Beregi, est prévue lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du G4.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Finances : appel à cotisations</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au 18 février 2021, le compte du G4 présente un solde de 38 856 € (sachant que le versement des 15 000 € en faveur de la SFR est déjà effectif). ✓ Appel à cotisations 2020 et 2019 : 2000 euros par composante ; aucun appel à cotisations sur 2018 ✓ Dépenses à prévoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 500 € de frais de cabinet comptable (expert comptable (660 euros) et CAC (720 euros) ○ entre 600 € et 1000 € de remboursement de frais de déplacement (désormais doivent être pris en charge par

- chacune des composantes selon le RI G4, sauf pour les invités)
- 3 000 euros de cotisation annuelle auprès de la FSM
- 1 000 euros traiteur réunion des G4 régionaux
- **Dépense exceptionnelle : refonte du site internet du G4**

Les membres du G4 valident un **appel à cotisations** équivalant à 2 000 euros par composante. Le Trésorier du G4 va adresser officiellement l'appel à cotisation

- Site Internet

La SFR s'est rapprochée de la société Cyim pour avoir un devis attendu pour début mars, relatif à la mise en place d'un site à la fois vitrine, institutionnel, informatif et portail :

Une réunion s'est tenue avec le prestataire le 11 février sur les bases des besoins exprimés par le G4 :

- Site institutionnel et informatif à rubriquer en grandes catégories (à définir)
- Agenda, actualités et communications du CNP
- Accès aux documents et travaux du CNP

La pertinence d'avoir un accès réservé aux membres des G4 régionaux est questionnée en séance : pour quoi faire et à quel prix (développement spécifique pour un usage qui risque d'être limité) ?

Un intérêt majeur du site serait de permettre aux membres du G4 National d'avoir un espace de collaboration sur des documents officiels et d'échanges de type Extranet => solutions collaboratives type Teams à privilégier (moins cher et plus efficace)

Aspects techniques :

- Evaluation de la charge de la maintenance (TMA) en termes d'alimentation de contenus et d'évolutions fonctionnelles
- Hébergement et nom de domaine

- G4 régionaux : composition des bureaux

DR fusionnées ou au périmètre inchangé	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Est (Lorraine/Alsace/Champagne Ardennes) - BFC (Bourgogne Franche Comté) - Centre Val de Loire - Bretagne - PACA - Ile de France - Pays de la Loire
--	---

	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="519 113 878 177">DR en cours de fusion</td> <td data-bbox="887 75 1760 177"> <ul style="list-style-type: none"> - Antilles Guyane : - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) - AURA (Auvergne/Rhône Alpes) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="519 177 878 277">DR non fusionnées</td> <td data-bbox="887 177 1760 277"> <ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) </td> </tr> </table>	DR en cours de fusion	<ul style="list-style-type: none"> - Antilles Guyane : - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) - AURA (Auvergne/Rhône Alpes) 	DR non fusionnées	<ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) 	<p>Céline Chardon a pris contact avec les délégations régionales SFR retardataires pour faire avancer les fusions, afin qu'une mise à jour de la composante SFR de tous les G4 régionaux soit effectuée.</p> <p>Les accompagnements prévus pendant le mois de février/mars concernent prioritairement la région Normandie et la région Auvergne Rhône-Alpes.</p> <p>JP Masson rappelle que la composition des G4 régionaux doit respecter les règles fixées par les statuts du G4 National, notamment concernant notamment les membres libéraux des G4 régionaux qui doivent être membres de la FNMR.</p>
DR en cours de fusion	<ul style="list-style-type: none"> - Antilles Guyane : - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) - AURA (Auvergne/Rhône Alpes) 					
DR non fusionnées	<ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) 					
<p>3. Covid</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actualités de l'épidémie</u> <p>JC Delesalle fait remarquer que pour la région des Hauts-de-France, la demande d'indications de scanners thoraciques n'est pas en adéquation avec les recommandations de la SIT. Cette situation ne serait pas isolée, concernant en particulier les suivis post COVID.</p> <p>Une communication du G4 va être faite auprès des autres CNP notamment les demandeurs d'examen (urgentistes, médecins généralistes, pneumologues).</p> <p>.</p> <p>Le G4 va également se rapprocher de Jean-François Delfraissy afin que le lien soit fait auprès du Comité scientifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Enquête FSM gestion de la crise</u> <p>La FSM a lancé auprès des CNP une enquête relative à la gestion de la crise (bilan des déprogrammations/reprogrammations en radiologie ; relations avec les professionnels ; relations avec les patients).</p> <p>Le G4 a adressé sa réponse le 27 janvier à V Leborgne et O Goëau, colligeant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le courrier de réponse du G4 du 12 novembre 2020 à la mission Pittet sur l'évaluation de la gestion de la crise du Covid ✚ Les recommandations de la SFR-FRI pour l'activité de radiologie interventionnelle ✚ Les recommandations Hygiène rédigées sous la responsabilité du Président de la Société française d'hygiène hospitalière <p>Le G4 n'a à ce jour pas eu de retour de la part de la FSM.</p>					

	<p>Concernant la mission Pittet, il est précisé qu'un rapport préliminaire a été transmis au Président de la République en octobre, sans mention particulière à la radiologie. Le rapport définitif devait être publié d'ici la fin janvier : retard ?</p>
<p>4. Dossiers émergents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan cancer</u> <p>À l'occasion de la journée mondiale contre le cancer du 4 février 2021, le Président de la République a dévoilé la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 lors de la huitième édition des Rencontres de l'Institut National du Cancer.</p> <p>Un financement global de 1,74 milliard d'euros, soit une augmentation de près de 20 % par rapport au précédent Plan cancer , est prévu.</p> <p>JF Meder a relu le document et observe de manière générale qu'il n'y a pas de différence majeure avec l'ancien plan cancer. Plusieurs membres du G4 soulignent qu'il s'agit essentiellement d'une feuille de route sur la communication de l'INCa.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les termes de « radiologie » et « scanner » ne sont jamais utilisés ✓ Les termes « imagerie » est mentionné au sujet des cancers de mauvais pronostic, de l'amélioration de l'offre en imagerie médicale notamment IRM corps entier, de l' IA, et de la RI <p>Il est proposé en séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de reprendre point par point ce qui concerne l'imagerie et d'en faire un résumé écrit pour le prochain G4 ✓ puis d'émettre des propositions/priorités du G4 concernant nos domaines d'intervention selon les axes du plan, : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépistage ○ Séquelles ○ Accessibilité ○ Suivi des patients ○ Cancers de mauvais pronostic ○ Offre de territoire, <p>conformément à la stratégie qu'avait choisie le G4 dans le cadre des précédents plans cancer, et en corrélation en particulier avec la négociation actuelle concernant les autorisations d'activité</p>

- Mammographie : IRSN, ANSM

Rappel de l'histoire :

L Verzaux explique qu'il y a eu une évolution du contrôle qualité des mammographes numériques pour éliminer du parc les CR, moins performants. Il n'y a jamais eu d'opposition tranchée de la DGS pour les interdire.

L'ANSM, en ce qui concerne le contrôle qualité de la tomosynthèse, est repassée du niveau « souhaitable » à « acceptable ». Or dans ce contrôle seule la performance technique est évaluée, excluant de fait la performance clinique.

L'IRSN a récemment été chargée par l'ASN de proposer une nouvelle valeur de NRD pour la mammographie numérique 2D avec une méthodologie de recueil qui permette de rendre cette valeur plus pertinente vis-à-vis de la pratique clinique. En effet, la nouvelle décision de l'ANSM sur le contrôle de qualité en mammographie numérique modifie la méthodologie de mesure de la valeur de la dose à la glande déterminée lors du contrôle qualité annuel externe.

Il est également demandé à l'IRSN, par la même occasion, de proposer une valeur de NRD en tomosynthèse.

L'IRSN s'apprête ainsi à lancer une enquête auprès de centres volontaires pour définir ces nouvelles valeurs, à laquelle la SFR a accepté de participer.

Un courrier du G4 et de l'Association Nationale des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (présidée par le Dr B Seradour) a été adressé à l'IRSN (Julie Sage) le 10 février indiquant :

- que le protocole proposé par l'IRSN expose à ne disposer que d'effectifs d'examens trop limités (dans cette enquête, on ne mesure pas les CR mais seulement les DR qui sont les moins irradiants, laissant ainsi de côté 30% des installations)
- qu'il aurait été souhaitable d'aller vers une suppression des CR et qu'il est donc important d'intégrer les CR dans le calcul dosimétrique de cette étude
- et enfin que la dose glandulaire moyenne mesurée en mammographie 2D ou en tomosynthèse ne représente qu'un paramètre de l'examen, certes très important, mais qui doit être corrélé à la qualité image obtenue.

L'IRSN a adressé un courrier de réponse au G4 le 17 février qui explique qu'ils prennent bien en compte le rapport coûts/bénéfices mais qu'ils n'ont pas la responsabilité du dispositif.

Il est incompréhensible que le contrôle qualité de l'image ne soit pas exigé par l'une des autorités sanitaires (l'ANSM a

toujours refusé de s'intéresser au contrôle qualité et l'INCa n'a pas été suffisamment ferme sur le sujet, en arguant qu'il ne disposait pas des financements permettant de mettre en œuvre l'enquête qui affichait pourtant des taux de détection des mammographes variant jusqu'à un facteur 7).

Un courrier du G4 va être adressé à la DGOS, à l'INCa, à la HAS et à la CNAM, indiquant que les observations remontées par le CNP n'ont pas été prises en compte.

- FSM : re-certification, 2° DES, parcours DPC

Re-certification

Il n'y a à ce jour pas de concrétisation du dispositif de re-certification. Pour rappel, c'est le Doyen Uzan qui gère ce dossier.

La FSM a adressé aux CNP les résultats de l'enquête sur la re-certification, qui figurera en annexe du rapport de l'IGAS destiné à préparer l'ordonnance concernant cette la re-certification.

2^{ème} DES

La possibilité pour un médecin en exercice de changer de spécialité, ou d'évoluer dans son exercice professionnel a été ouverte par l'article 117 de la loi n°2016-41 du 26/1/2016, et déclinée par le décret n°2017-535 du 12/4/2017. Ce décret doit maintenant être décliné en textes d'application.

Les ministres de la santé et de l'enseignement supérieur ont missionné les Doyens Benoit Schlemmer et Michel Mondain pour guider leurs services pour la rédaction de ces textes. Un comité de pilotage a été formé avec des représentants de l'Ordre, de la FSM, du CMG et de l'ONDPS.

Le texte du décret précise les conditions selon lesquelles un médecin en exercice peut postuler au 3e cycle des études médicales pour suivre :

- une formation conduisant à la délivrance d'un DES d'une spécialité différente de celle dans laquelle il est qualifié
- ou une option proposée dans le cadre de la formation du DES de sa spécialité
- ou encore une FST compatible avec l'exercice de sa spécialité

Le comité de pilotage vient de débiter ses travaux. À ce stade, trois questions importantes ont suscité l'avis des CNP :

- Les conditions d'éligibilité des candidats postulant à ce type de formation
- L'évaluation des candidatures pour une nouvelle formation
- Le financement de ces formations

	<p>La FSM a adressé un questionnaire ne ce sens aux CNP, le G4 ayant fait un retour le 26 janvier 2021.</p> <p>Parcours DPC</p> <p>Une réunion organisée par la FSM s’est tenue en visio-conférence le 17 février, à laquelle L Verzaux (membre du bureau de la FSM) et L Boyer ont participé.</p> <p>L’ANDPC a prévu d’adresser à l’Ordre les données figurant dans le compte DPC des médecins qui en ont ouvert un. L’Ordre considère cependant qu’il lui sera difficile d’analyser et de valider ces informations qui ne sont pas structurées. Compte tenu du rôle des CNP prévu par la loi, l’Ordre souhaite plutôt inciter les médecins à se rapprocher de leur CNP pour le suivi de leur parcours de DPC à partir d’une démarche structurée pour la nouvelle période triennale.</p> <p>Un message va donc être adressé (fin février ?) par le CNOM à chaque médecin l’incitant à prendre contact avec son CNP.</p> <p>La FSM a décidé dans l’urgence de développer une plateforme dédiée qui permettra à chaque CNP a minima de présenter son parcours et de faire les liens utiles avec toutes les sources d’information de la spécialité. Chaque CNP pourra gérer de manière autonome son espace.</p> <p>Pour alerter les radiologues de l’avancement du nouveau dispositif, le G4 va rédiger une newsletter qui sera relayée par les composantes.</p>
<p>5. Suivi de dossiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>LFSS 2021, article 99, communiqué du G4</u> <p>Le communiqué du G4 sur la LFSS 2021 a été adressé par Ortus, prestataire de la SFR, à plusieurs médias. Il y a eu à ce jour une seule retombée dans Théma radiologie : « <i>Valorisation des forfaits techniques : le Ministère n'a pas tenu ses engagements selon le G4</i> »</p> <p>JP Masson explique néanmoins avoir rencontré en début de mois deux conseillers du Ministre de la santé qui ont bien pris connaissance du communiqué, indice témoignant d’un écho certain auprès des décideurs institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Autorisations d’activité</u> <p>La DGOS a repris contact avec le G4 en début d’année sur le sujet des autorisations d’activité. Il semblerait que la publication des ordonnances soit repoussée à juin 2021.</p> <p>Le calendrier des réunions à tenir avec la DGOS n’est à ce jour pas encore stabilisé, après notre refus des délais intenable proposés par la DGOS (début février).</p>

	<p>Des réunions du groupe de travail G4 sur les autorisations d'activité sont prévues tous les mardis, jusqu'au 9 mars où sera organisée une réunion plénière avec les Présidents des composantes.</p> <p>L'attention du ministère nous semble portée avant tout sur le sujet des scanners et des IRM (EML). Or le G4 souhaite un périmètre de définition plus large allant de la prévention jusqu'au diagnostic et au suivi , en passant par la radiologie interventionnelle thérapeutique, en considérant l'activité réalisée par une équipe médicale de radiologie.</p> <p>Le G4 insiste sur la notion d'équipe, au risque de se heurter au cadre juridique du Ministère. Il insiste également sur l'utilisation des termes « radiologie » et non du terme « imagerie » qui prête à confusion.</p> <p>La notion de gradation est supprimée pour l'imagerie diagnostique, elle est seulement retenue pour l'imagerie interventionnelle.</p> <p>Concernant l'imagerie hybride, et même si le décret ne traitera pas de ce sujet, le G4 n'a toujours pas eu de retour du Ministère au sujet du contenu des CR de ces examens d' imagerie hybride associant un volet morphologique et un volet fonctionnel. La charte de bonnes pratiques annoncée entre les deux spécialités est toujours en attente Il est par ailleurs essentiel de faire le lien entre les travaux menés sur les autorisations, la pertinence, ceux menés avec l'INCa et ceux avec l'AFNOR.</p> <p>Le groupe de travail du G4 va s'attacher, sur la base du diaporama de présentation transmis par la DGOS, à :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'éclaircissement d'imprécisions- Les interrogations juridiques (GIE, SCM, création d'un établissement de santé allégé ou notion de cotitularité, ...); le G4 va faire appel à Maître Deluc qui avait déjà accompagné la spécialité sur le sujet des autorisations- Le rappel des principes auxquels la spécialité est attachée : autorisations à des équipes médicales, sur des territoires ; charte de téléradiologie ; norme AFNOR de qualité en imagerie médicale- Le décret NRI- La conclusion du volet RI- La réalité de la charte DGOS-INCA-G4-CNP médecins nucléaires concernant les imageries hybrides <ul style="list-style-type: none">• <u>Séjour numérique</u> <p>Les travaux sur le volet RIS/CR avancent bien, via des réunions hebdomadaires le mardi soir auxquelles assistent JF Meder, JPh Masson , et L Boyer .Toutefois, l'envoi des compte-rendus d'imagerie vers le DMP ne semble pas atteignable d'ici la fin de l'année.</p> <p>Le volet « images » devrait suivre d'ici deux ans environ. JP Masson souhaite que DRIM prenne la tête du dispositif.</p>
--	---

- AFNOR

Le dossier, depuis le dernier courrier adressé par le G4 au Ministère a heureusement, avancé favorablement.

L'AFNOR compte aller jusqu'au bout de la démarche, et s'oppose au refus d'homologation. Rémi Stéphanini, Délégué interministériel aux normes, est un appui important et met en avant que le Ministère n'a pas le droit de s'opposer à l'homologation de la norme car aucune clause n'est contraire au droit en vigueur.

Même si le Ministère maintenait son refus d'homologation, la norme pourrait être publiée sous forme expérimentale (norme XP), avec la possibilité d'aller jusqu'au niveau européen (sous réserve d'un financement qui reste à trouver pour porter la norme européenne : industriels, société européenne de radiologie ?).

Mme AM Gallot (dont le poste était vacant depuis son départ) est enfin remplacée à la DGS par Mme Anne Moulin. La DGS semble désormais soutenir les travaux réalisés. Les modifications qui pourraient être proposées par la DGS pourraient être intégrées au référentiel.

Le champ d'application de la norme est clair : les centres d'imagerie médicale/les radiologues. La norme sera gratuite car il s'agit d'un dispositif obligatoire.

La prochaine étape avec le Ministère concerne la mise en place des audits par les pairs. Comme déjà évoqué, et afin que le COFRAC ne se saisisse pas de cet aspect, l'ODPC-RIM pourrait prendre la main. L'idéal serait bien sûr que la HAS soutienne cette proposition, ayant été jusque là en retrait.

- CNCI : coopérations professionnelles

La DGOS (Michel VARROUD-VIAL) a adressé un email au Président du G4 le 28 janvier dernier en ce qui concerne le Comité National des Coopérations Interprofessionnelle (CNCI). L'article 96 de la loi Accélération et Simplification de l'Action Publique du 8 décembre 2020 autorise le CNCI à proposer l'autorisation par arrêté ministériel en tant que protocoles nationaux de coopération des protocoles autorisés par les ARS au titre du dispositif antérieur.

Cette mise en conformité avec le nouveau dispositif des coopérations, est très attendue des professionnels car elle leur permettra d'adhérer à nouveau à ces protocoles, ce qui n'était plus possible depuis la mise en œuvre de ce nouveau dispositif fin décembre 2019.

Ont été adressées au G4 :

- La liste des 16 premiers protocoles que le CNCI souhaite autoriser en priorité. Cette liste a été établie en tenant compte des nombreuses demandes de professionnels souhaitant pouvoir accéder à nouveau à ces protocoles adressées depuis un an
- La liste des 39 autres protocoles ayant bénéficié d'un avis favorable de la HAS entre 2011 et 2019, classés par pathologies.

Au terme d'une analyse conduite avec la HAS et la CNAM, le CNCI propose d'autoriser 24 de ces protocoles en tant que protocoles nationaux, d'en réserver 9 à la

mise en œuvre locale par leur promoteur, et de ne pas en autoriser 6 en raison des évolutions scientifiques ou réglementaires.

Le G4 a adressé une réponse au CNCI le 12 février expliquant qu'il approuve, parmi la première liste des protocoles de coopération, le souhait d'autoriser la pose des picc lines par les manipulateurs que le CNCI souhaite autoriser. Il a aussi demandé en parallèle, parmi les protocoles non sélectionnés car considérés « obsolètes », si le CNCI pouvait préciser l'évolution réglementaire qui les ferait renoncer aux protocoles 12 et 14 concernant les manipulateurs, à savoir :

- 12 : manipulateurs formés à l'échographie (avec radiologues ou médecins nucléaires)
- 13 : manipulateurs (avec médecins vasculaires) pour l'acquisition d'images et signaux, la réalisation de mesures, lors d'explorations vasculaires non vulnérantes

- Manipulateurs

G4 IDF :

Le G4 Ile-de-France a adressé un courrier au Directeur de l'ARS IDF et au Directeur de l'offre de soins le 24 décembre 2020 afin qu'il intervienne au niveau de la région en demandant une augmentation significative des agréments au niveau des écoles de formation de manipulateurs. Le processus de recrutement des étudiants et la réforme LMD figurent parmi les causes de la pénurie actuelle. La capacité de formation est actuellement très insuffisante pour permettre une adéquation avec les équipements installés dans le cadre des Projets Régionaux de Santé. Parallèlement, l'activité continue à augmenter, de plus de 3% par an, avec l'installation de nouveaux équipements type scanner, IRM, PET-Scanner, les équipements de radiothérapie, les salles hybrides, pour une population vieillissante et un progrès permanent des apports de l'imagerie qui placent notre spécialité au cœur de l'organisation des soins.

L'ARS IDF a fait un retour le 29 décembre en listant les différentes mises en œuvre par les pouvoirs publics, et est favorable sur le principe (Sur la formation des MERM : Diagnostic à approfondir avec les instituts de formation, et étudier comment pédagogiquement mieux accompagner les étudiants jusqu'à leur diplôme ; mise en œuvre d'un dispositif d'allocation d'étude en contrepartie d'un engagement de servir et ainsi fidéliser auprès des ES et ESMS des jeunes diplômés ; Lettre de soutien adressée au Conseil régional à la demande d'augmentation du nombre de places de formation dans les IFMEM ; augmentation du nombre de places des instituts de formation (arrêtés d'autorisations).

	<p><u>G4 AURa :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lyon : demande de passer de 50 à 70 élèves par promotion - Clermont-Ferrand : de 30 à 40 <p><u>G4 Occitanie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes : création d'un DTS, avec 24 places <p><u>G4 Hauts-de-France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion sur la démographie des radiologues et des manipulateurs est prévue avec l'ARS début avril
<p>6. Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Information CNU</u> <p>La Guyane va être universitarisée sur le plan radiologique (seules trois spécialités sont universitarisées dans cette faculté aujourd'hui).</p>

Prochaines réunions du G4 :

- ✓ 25 mars 2020 à 13h30
- ✓ 22 avril 2020 à 13h30
- ✓ 27 mai 2020 à 13h30
- ✓ 8 juillet 2020 à 13h30

NOTA : la réunion présentielle associant les représentants des G4 régionaux pourrait prendre place pendant les JFR de printemps à Nîmes (3 et 4 juin) : à confirmer en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Louis BOYER
Président du G4